

## Exécution de la loi fédérale du 15 décembre 1961 concernant la protection des noms et emblèmes de l'Organisation des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales

A partir du 19 mai 2010, le nom, le sigle (abréviation), l'emblème et le drapeau du «Pôle Universitaire Euclide», qui figurent ci-après, sont protégés conformément à la loi susmentionnée (RS 232.23):

- a. le nom  
en français: PÔLE UNIVERSITAIRE EUCLIDE  
en anglais: EUCLID UNIVERSITY
- b. le sigle (abréviation)  
en français: EUCLIDE  
en anglais: EUCLID
- c. l'emblème



- d. le drapeau



19 mai 2010

Institut Fédéral de la Propriété Intellectuelle